

REGLEMENT DU JEU

Jeu Concours Afibel

Publié le : 13 mars 2026

« Envie de bien dormir ? »

Article 1 - Objet

Du 13 au 20 mars 2026 à 23h59, la société Afibel, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro B 314 360 041, et dont le siège social est situé 11 rue du Grand Ruage, 59493 Villeneuve-d'Ascq, organise sur son site internet <https://www.afibel.com/fr/> un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Envie de bien dormir ? ».

Le présent règlement a pour objet de définir les règles juridiques applicables à ce jeu, lequel est réputé accepté par tout participant.

Article 2 - Principe du Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion des personnes liées par un contrat de travail, direct ou indirect, permanent ou temporaire, à la société Afibel, des membres de leur famille (ascendants, descendants, collatéraux, conjoints, concubins) et, plus généralement, de toute personne ou société ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu.

Tout Participant âgé de moins de 18 ans devra obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou d'un tuteur légal pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. Afibel pourra exiger toute preuve officielle du lien de filiation ou de représentation légale.

Afibel se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus et d'exclure toute personne ne les remplissant pas ou refusant de les justifier.

Chaque Participant ne pourra jouer qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu. Afibel se réserve le droit de procéder à toute vérification utile.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique via le formulaire d'inscription disponible sur le site du concours. Le Participant s'engage à fournir des informations exactes (nom, prénom, adresse e-mail).

Toute inscription incomplète, erronée, illisible ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 - Modalités de participation

3.1 Mécanique du Jeu

Le Participant est invité à se rendre sur le site <https://www.afibel.com/fr/>, où le jeu est accessible via le lien suivant :<https://kimple.co/contest/nv7PCb5>

Le Participant complète un formulaire d'inscription en indiquant ses nom, prénom et adresse e-mail, puis a la possibilité, s'il le souhaite, de s'inscrire à la newsletter Afibel.

Après validation du formulaire, le Participant accède à une page confirmant la prise en compte de son inscription au tirage au sort.

3.2 Conditions de participation

La participation est strictement individuelle. Chaque Participant doit jouer personnellement et s'interdit toute utilisation de procédé automatisé (robot, script, requête automatique).

Toute fraude avérée ou tentative de tricherie entraînera l'exclusion immédiate et définitive du Participant.

Les informations fournies sont nécessaires à la prise en compte de la participation et à l'attribution des lots. Toute déclaration fausse ou incomplète entraînera l'annulation de la participation et, le cas échéant, du lot.

Toute participation non conforme au présent règlement sera considérée comme invalide.

3.3 Désignation des Gagnants

Un tirage au sort sera effectué le 23 mars 2026 afin de désigner trois (3) gagnants parmi les Participants ayant correctement complété leur inscription. Cette date pourra être exceptionnellement reportée.

Le tirage au sort sera réalisé de manière aléatoire.

Les Gagnants seront contactés conformément à l'article 5.

Article 4 - Dotations

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 1 matelas Bultex (réf. BULVITAL2.1), d'une valeur indicative à partir de 689,00 €, valable sur <https://www.afibel.com/fr/>
- 1 lot de 2 oreillers carrés ou rectangulaires RAVIN-2, d'une valeur indicative à partir de 41,38 €, valable sur <https://www.afibel.com/fr/>
- 1 parure de lit au choix, d'une valeur indicative à partir de 29,99 €, valable sur <https://www.afibel.com/fr/>

Un seul lot sera attribué par Gagnant.

Dès réception, le lot est placé sous l'entière responsabilité du Gagnant. Aucun remplacement ou dédommagement ne pourra être exigé en cas de perte, vol ou détérioration. En cas de refus de la livraison ou d'absence du gagnant lors du passage du transporteur, le lot ne pourra faire l'objet d'aucun nouvel envoi et sera considéré comme définitivement perdu.

Les lots sont strictement nominatifs et ne peuvent faire l'objet d'aucune cession ou contrepartie financière.

Tous les Participants recevront un code promotionnel de 30 % de réduction sur un article non remisé de la gamme literie, valable jusqu'au 14 avril 2026 inclus, non cumulable avec les offres promotionnelles en cours, hors points rouges et dans la limite des stocks disponibles.

Afibel se réserve le droit de remplacer les lots par des dotations de valeur équivalente.

Article 5 - Remise des lots

Les Gagnants seront informés par e-mail dans un délai maximal de 20 jours à compter du tirage au sort.

Afibel ne saurait être tenue responsable d'un défaut de réception du message électronique.

Afibel recommande aux gagnants de vérifier leur dossier de courrier indésirable (spam) afin de s'assurer qu'ils ont bien reçu l'e-mail. Afibel tentera de contacter les gagnants à trois reprises afin de vérifier qu'ils ont bien reçu le code ainsi que les conditions. En l'absence de réponse du gagnant, aucune autre tentative ne sera effectuée.

En cas de contestation, seules les informations figurant dans la base de données Afibel feront foi.

Article 6 - Responsabilité

Afibel se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le Jeu en cas de circonstances exceptionnelles.

La responsabilité d'Afibel ne saurait être engagée en cas :

- d'interruption du Jeu pour des raisons techniques,
- d'utilisation frauduleuse du dispositif,
- de perte ou détérioration des lots après leur remise.

Tout comportement contraire à l'esprit du Jeu entraînera l'exclusion du Participant.

Article 7 - Règlement du Jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute question ou réclamation peut être adressée par courrier au siège social d'Afibel ou par e-mail à serviceclient@afibel.net.

Article 8 - Données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, adresse e-mail) sont nécessaires à la participation au Jeu, à l'organisation du tirage au sort et à la remise des lots.

Elles ne sont ni conservées au-delà de la durée nécessaire à leur traitement, ni utilisées à des fins commerciales sans consentement explicite.

Pour la gestion du Jeu, Afibel fait appel à son sous-traitant Cassiop (Kimple), SAS au capital de 3 041 €, dont le siège social est situé 75 bis boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 527 871 842.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité de ses données.

La politique de protection des données est consultable à l'adresse suivante :
<https://www.afibel.com/fr/donnees-personnelles-cookies>

Toute demande peut être adressée au DPO : par courrier : AFIBEL - À l'attention du DPO - 11 rue du Grand Ruage, 59493 Villeneuve-d'Ascq ou par e-mail : dpo@afibel.net

Article 9 - Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis exclusivement au droit français.

Tout litige fera l'objet d'une tentative de règlement amiable préalable.

Article 10 - Réseaux sociaux

Le présent jeu concours est organisé par la société Afibel.

Il n'est ni sponsorisé, ni administré, ni soutenu par Meta Platforms, Inc., ni par les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Les informations communiquées par les Participants sont fournies à Afibel et non à Facebook ou Instagram.

Ces plateformes ne sauraient être tenues responsables de l'organisation, de la gestion ou des résultats du Jeu.

Lors de l'acceptation du lot, Afibel demandera au gagnant son consentement afin d'utiliser uniquement son prénom sur ses réseaux sociaux organiques, sur tout support numérique appartenant à la marque, sans qu'aucune autre contrepartie ou rémunération ne soit accordée en dehors du lot gagné. Le gagnant n'est nullement tenu de donner son consentement pour cette utilisation, pour recevoir son lot. Si vous ne souhaitez pas que votre prénom soit mentionné de cette manière, veuillez le préciser en réponse à l'e-mail vous informant de votre gain.